



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Direction générale de l'immigration

Numéro dossier MAI			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro d'identité national			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Demande en délivrance d'un remplacement du document de séjour
pour ressortissants britanniques et membres de leur famille
en tant que bénéficiaires de l'Accord de retrait**

Nom(s) (nom(s) de famille)			
Nom(s) de naissance (nom(s) de famille antérieur(s))			
Prénom(s)			
Date de naissance	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		<input type="text"/>
			(jour / mois / année)
Lieu et pays de naissance			
Nationalité			
Adresse au Luxembourg	Rue :	N° Maison :	<input type="text"/>
	Localité:	Code postal :	<input type="text"/>
Lieu de la demande			
Date de la demande	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Signature du demandeur (pour les mineurs, signature du représentant légal avec indication de ses nom et prénoms)	J'affirme par ma signature que les informations fournies dans la présente déclaration sont correctes et complètes.		

La délivrance du remplacement du document de séjour est à solliciter moyennant le présent formulaire auprès de la Direction générale de l'immigration du Ministère des Affaires intérieures (voir adresse postale en bas de page), en y joignant les pièces suivantes :

- pour le ressortissant britannique : une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- pour le ressortissant de pays tiers, membre de famille d'un ressortissant britannique : une copie du passeport intégral (toutes les pages) ;
- en cas de perte ou de vol du titre de séjour : déclaration de perte/vol établie par la Police ;
- en cas de détérioration du titre de séjour : le titre de séjour détérioré.

**Pour de plus amples informations (en français, allemand et anglais) sur les démarches à faire,
veuillez consulter le site internet www.guichet.lu.**

Notice d'information relative à la protection des données personnelles :

La Direction générale de l'immigration du ministère des Affaires intérieures recueille et utilise vos données personnelles dans le contexte de sa mission d'intérêt public en exécution de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données. Des informations plus détaillées sur le traitement de vos données, ainsi que vos droits en la matière, sont disponibles sur le site internet <https://gd.lu/immigration>.